

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.
Date de convocation et affichage : 8 février 2024

Membres Présents :

R. Andouard, C. Bandiera, C. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, B. Larroche, Y. Pradel, A. Mahcer, E. Pouzac

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

C. Donnadieu-Mariojouis pouvoir à R. Andouard

Membres absents : A. Criado, P. Carrière

Ordre du jour:

1. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2023
2. Délibération n°2024-01 : Révision du PLU
3. Délibération n°2024-02 à n°2024-04 : Tarifs publics 2024
4. Délibération n°2024-05 : Finances- admission en non-valeur
5. Délibération n°2024-06 : régularisation d'une erreur comptable en 2020
6. Délibération n°2024-07 : Demande de subvention pour l'achat de store pour l'école
7. Délibération n°2024-08 : Demande de subvention pour des travaux de plafond pour l'école
8. Délibération n°2024-09 : Demande de subvention pour l'achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine
9. Délibération n°2024-10 : Demande de subvention pour l'achat de tables pour la salle du conseil municipal
10. Délibération n°2024-11 : Demande de subvention pour l'achat d'une chambre froide pour le local de la chasse
11. Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour
12. Commissions
13. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2023

Approbation à l'unanimité des présents.

2. Délibération n°2024-01 : Révision du PLU

Suite à la réunion du 30/01/2024 avec Mme Guerra de l'ATD, la commune envisage de lancer une révision du PLU. Cette dernière trouve une justification suffisante étant donné que le développement urbain envisagé par le PLU en vigueur était fortement conditionné à l'extension du réseau d'assainissement collectif, qui n'est plus réalisable à court terme.

Objectifs de la révision :

- Intégration des évolutions législatives et compatibilité avec le SCOT en cours de révision
- Définir les secteurs de développement urbain desservis par l'assainissement collectif
- Permettre des projets en zones A ou N – quelques changements de destination et STECAL
- Réajuster le règlement des zones urbaines pour permettre une densification adaptée
- Créer une mixité de logements accessibles, incluant une part de locatif
- Maintenir les autres objectifs présents dans le PADD du PLU en vigueur

Il convient de décider :

- 1) De prescrire la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.153-1 du Code de l'Urbanisme ;
- 2) D'approuver les objectifs développés par Monsieur le Maire ;
- 3) Que la concertation ayant pour objectif d'assurer une bonne information et participation de la population sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations ;
 - Installation de panneaux d'exposition en mairie ;
 - Insertion dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune de plusieurs articles présentant l'avancement du projet de PLU ;
 - Organisation d'une réunion publique de présentation des orientations générales du PADD ;

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024

4) De soumettre à déclaration préalable, comme l'autorise l'article L113-2 du code de l'urbanisme, toute coupe ou abattage d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement sur l'ensemble du territoire communal ou sur le secteur (choix à définir par la commune)

5) De solliciter l'assistance gratuite d'HGI/ATD (Haute-Garonne Ingénierie/Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne) en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;

6) De solliciter de l'État, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU ;

7) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU sont ou seront inscrits au budget de l'exercice considéré;

Approbation à l'unanimité des présents.

3. Délibération n°2024-02 à n°2024-04 : Tarifs publics 2024

Caution matériel 1000 € et propreté 300 €

Salle des fêtes : 160 €

Tarif unique tennis : 20 €

Cimetière : Concession le m2 pour 15 ans 30 €

Concession le m2 pour 30 ans 48 €

Columbarium 30 ans 421 €

Cavurne 30 ans 594 €

Approbation à l'unanimité des présents

4. Délibération n°2024-05 : Finances- admission en non-valeur

M. Bruyère, trésorier de Revel, nous a envoyé une liste de créances pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible. Le montant total de ces créances est de 498.66 €.

Ces créances datent de 2002 à 2005.

Le conseil municipal doit examiner cette liste et donner son accord sur l'irrecouvrabilité de ces créances.

Approbation à l'unanimité des présents

5. Délibération n°2024-06 : régularisation d'une erreur comptable en 2020

Concernant le prêt relais école n°00001063284 souscrit auprès du CRCA31, selon l'appel d'échéance du 05/11/2020 il était dû au titre des intérêts normaux la somme de 2 589,89 euros.

Que le Mandat 889 - 2020 a été émis en régularisation de la dépense comme suit :

« compte 1641 capital : 2 589,89 euros- intérêts : 66111 = 0,00euros »

Qu'ainsi il ressort une erreur comptable au compte 1641 de 2 589,89 euros

Qu'il convient de corriger cette erreur par une écriture d'ordre non budgétaire

Débit 1068 - Crédit 1641 = 2 589,89 euros (prêt 00001063284 – Crca31)

Approbation à l'unanimité des présents

6. Délibération n°2024-07 : Demande de subvention pour l'achat de store pour l'école

Afin de régler la problématique de chaleur en été dans la salle de classe des CM1/CM2, la pose de stores sur les grandes baies vitrées est étudiée. Un devis a été fait par AEC pour un montant de 3 003,84 € HT, soit 3 604,61 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents.

7. Délibération n°2024-08 : Demande de subvention pour des travaux de plafond pour l'école

Afin de régler les problématiques de température de la salle de classe des CM1/CM2, il convient de refaire l'isolation du plafond. Un devis a été fait par Systemplac pour un montant de 4 983,00 € H.T, soit 5 979,60 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation des travaux.

Approbation à l'unanimité des présents.

8. Délibération n°2024-09 : Demande de subvention pour l'achat d'une cellule de refroidissement pour la cantine

La cantinière aurait besoin d'une cellule de refroidissement pour la confection des pâtisseries et des hors d'œuvre. Le montant est de 3 099,19 € HT, soit 3 719,03 € TTC. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024

9. Délibération n°2024-10 : Demande de subvention pour l'achat de tables pour la salle du conseil municipal

La salle du conseil municipal sert également de salle de mariage. Il serait donc plus confortable d'avoir des tables modulables afin de libérer l'espace occasionnellement. Le montant du devis est de 3 027,92 € HT, soit 3 633,50 € TTC pour 8 tables. Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents

10. Délibération n°2024-11 : Demande de subvention pour l'achat d'une chambre froide pour le local de la chasse

Le local de la chasse est un bâtiment communal. Actuellement, il est équipé d'un local de chambre froide. Il convient de remplacer le groupe froid. Le montant du devis est de 3 797,69 € HT, soit 4 557,22€ TTC.

Une demande de subvention doit être réalisée auprès du conseil départemental avant validation de cette dépense.

Approbation à l'unanimité des présents

11. Plan Communal de Sauvegarde : mise à jour

Mise à jour du nom des conseillers municipaux affectés dans les différentes cellules du pc crise.

12. Commissions

- Extension de l'éclairage public en cœur de nuit : réunion publique le 17 février 2024 à 10h
- Commission cimetière : contrôle du registre des concessions en cours.
- Commission travaux : l'arrachage des haies de buis a été réalisé. La commission s'est réunie pour finaliser l'aménagement : installation de lisse de bois avec une bâche pour plantation de végétation le long du chemin. Pose de grille rigide au-dessus du mur de soutènement entre le monument aux morts et le parc. Demande d'un devis pour expertiser l'état de santé du tilleul se situant au-dessus du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

SIGNATURES

La Secrétaire,



Nathalie FAURÉ

Le Maire,



Abdelrani MAHCER

